

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
23 Octobre 2020**

**OBJET : Subvention de fonctionnement 2020 en faveur de l'association UNAPEI Alpes Provence pour le fonctionnement et le développement du centre d'appui à la coordination des parcours de santé "Handi Santé".**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'accorder pour l'exercice 2020 à l'association UNAPEI Alpes Provence une subvention d'un montant de 250 000 € afin de financer la poursuite du fonctionnement du centre d'appui et de coordination des parcours de santé des personnes en situation de handicap Handi Santé ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense du montant de 250 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**